



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **4 mai 2020** à 19 h 30 par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

#### Sont présents

M. Réjean Desjardins, conseiller  
M. Michel Gervais, conseiller  
M. Francis Beausoleil, conseiller  
Mme Carolane Larocque, conseillère  
Mme Pamela Ross, conseillère  
M. Claude Giroux, conseiller  
M. Richard Gervais, maire suppléant

#### Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe  
Evelyne Kayoungha, agente aux communications

### CONSULTATION PUBLIQUE

Aucune consultation publique

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est 19 h 32.

Auditoire : la rencontre est tenue par vidéoconférence, environ 21 personnes y ont assisté.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 33 et se termine à 19 h 33.

#### 4. FINANCES/FINANCES

- 4a) Liste de factures à payer/*invoices to be paid*
- 4b) Report des intérêts applicables au versement de taxe 2020 et autres échéances dues/*report of interest of 2020 taxes payment*
- 4c) Fermeture centre communautaire de Duclos/*closing of the Duclos community centre*
- 4d) Protocole d'entente programme de supplément au loyer dans le cadre du programme Accèslogis/*agreement Acceslogis program*

#### 5. SÉCURITÉ INCENDIE/FIRE SAFETY

- 5a) aucun sujet



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

### 6. TRAVAUX PUBLICS/*PUBLIC WORKS*

- 6a) Abat poussière liquide 2020-AP-2020 UMQ/*liquid calcium UMQ*
- 6b) Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)/*mandate to the UMQ for purchase of de-icing salt*
- 6c) Déneigement et déglacage des chemins municipaux/*snowplowing of municipal road*

### 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

#### *Second question period*

### 7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME /*CCU*

- 7a) aucun sujet

### 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/*RECREATION*

- 8a) Vente de débarras – Projet pilote – Report/Garage sale projet reported
- 8b) Grenier des Collines – demande d'aide alimentaire d'urgence/Grenier des collines -emergency food help request

### 9. DIRECTION GÉNÉRALE/*GENERAL DIRECTION*

- 9a) Appel d'offres 2020-SOU-320-009 Services professionnels d'ingénierie, Étude géotechnique et préparation de plans et devis pour divers chemins/*call for tenders engineering professional services*
- 9b) Appel d'offres 2020-SOU-320-015 - Achat de ponceaux pour l'année 2020/*call for tenders purchase of culverts for year 2020*
- 9c) Désignation du règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 comme prioritaire/*designation of by-law 20-810 modifying by-law 03-429 as priority*
- 9d) Avis de motion - Règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 Projet intégré résidentiel dans la zone Rb-604/*notice of motion – by-law 20-810 modifying by-law 03-429*
- 9e) Adoption du premier projet de règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 Projet résidentiel intégré dans la zone Rb-604/*adoption by-law 20-810 modifying zoning 03-429*
- 9f) Nomination des membres pour siéger à commission agricole/*nomination member to sit at the agricultural commission*
- 9g) Avis de motion - Règlement 20-811, concernant la mise sur pied d'un projet-pilote pour permettre la garde de poules pondeuses/*Notice of motion 20-811 to put in place a project to allow chickens*
- 9h) Annulation de l'achat et l'entretien des paniers de fleurs/*cancellation of the purchase and maintenance of the flower baskets*

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-109.1

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais  
APPUYÉ DE Claude Giroux

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

20-110

Considérant que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais  
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

### DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION

### FINANCES

#### Liste des factures à payer

20-111

Considérant que les membres du conseil, lors du comité général tenu le 27 avril 2020, ont analysé la liste des factures numéro 2020-4 pour le mois d'avril 2020, d'une somme de 628 332,72 \$ et déclarent être satisfaits;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross  
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2020-4 d'une somme de 678 332,72 \$.

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés;

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Adoptée à l'unanimité

#### Report des intérêts applicables versement de taxe 2020 et autres échéances dues

20-112

Considérant que la Municipalité de La Pêche a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 13 janvier 2020, le règlement 20-801 pour fixer les taux de taxe foncière et de tarification pour l'exercice financier et les conditions de perception ainsi que l'imposition de la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2020, décrétant le taux d'intérêt à pour l'année 2020, lequel est de l'ordre de 14 % devant être chargé sur toutes les redevances municipales passées dues;

Considérant que l'article 981 du Code municipal du Québec stipule que le Conseil peut, autant de fois qu'il le juge opportun, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu audit Code;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la municipalité a adopté le 20 mars 2020 lors d'une séance extraordinaire, la résolution 20-78, report des intérêts applicables au premier versement de taxe 2020 et autres échéances dues pour la période du 16 mars 2020 au 16 mai 2020;

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 affectent tous les citoyens et la Municipalité de La Pêche désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en prolongeant la période où le taux d'intérêt est à 0 %, soit jusqu'au 16 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais  
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal prolonge la période de réduction de son taux d'intérêt à 0% afin que toutes les créances exigibles de l'année courante 2020 et impayées à ce jour génère un taux d'intérêt de 0%, pour la période du 16 mars 2020 au 16 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

### Fermeture centre communautaire de Duclos

20-113

Considérant qu'en octobre 2019, le centre communautaire de Duclos, situé au 31 chemin René-Lévesque, a été démoli;

Considérant que le bâtiment est encore inclus à la police d'assurance de la Municipalité;

Considérant que la mutuelle des municipalités du Québec demande une confirmation de la démolition du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins  
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal informe la Mutuelle des municipalités du Québec que le centre communautaire de Duclos est démoli, et ce, depuis le mois d'octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Protocole d'entente programme de supplément au loyer dans le cadre du programme Accèslogis

20-114

Considérant que la Corporation de développement La Pêche, s'occupant de la gestion de deux résidences pour personnes âgées dans la Municipalité de La Pêche, a fait parvenir une demande de regroupement de leur organisme avec l'Office municipal d'habitation (OMH);

Considérant qu'il est nécessaire de signer une entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, la municipalité de La Pêche et L'OMH afin de confier à l'Office la responsabilité de gérer en leur nom toutes les subventions de supplément au loyer rattachées aux logements désignés qui lui seront allouées dans le cadre du Programme AccèsLogis;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais  
APPUYÉ DE Claude Giroux

ET résolu que ce conseil municipal autorise la signature de l'entente pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme Accèslogis;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|               | <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|               | <b>INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|               | Aucun sujet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|               | <b>TRAVAUX PUBLICS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>20-115</b> | <p><b><u>Abat poussière liquide 2020-AP-2020 UMQ</u></b></p> <p>Considérant que la Municipalité de La Pêche a signifié son intérêt à bénéficier des prix obtenus à la suite de l'appel d'offres pour achats regroupés de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour des produits d'abat-poussière de type calcium liquide 35 %, incluant le transport et l'épandage ;</p> <p>Considérant que l'UMQ a demandé des soumissions pour l'achat et la distribution à l'échelle de la province de produits d'abat-poussière liquide pour la saison 2020;</p> <p>Considérant que suite à l'analyse des soumissions effectuée par l'UMQ, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Multi Routes inc. au montant de 0.3340 \$ par litres, incluant le transport et l'épandage, plus taxes;</p> <p>Considérant que la Direction des travaux publics de la municipalité de La Pêche estime ses besoins à 390 000 litres pour la saison été 2020;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross<br/>APPUYÉ DE Réjean Desjardins</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal octroi contrat pour l'achat, le transport et l'épandage de chlorure de calcium 35 % à l'entreprise Multi Routes inc. au prix unitaire de 0.3340 \$ par litres, incluant le transport et l'épandage, plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres AP-2020 UMQ;</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-629, abat-poussière.</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p> |
| <b>20-116</b> | <p><b><u>Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)</u></b></p> <p>Considérant que la Municipalité de La Pêche a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité de la Pêche désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Considérant que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux  
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021;

Permet à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Reconnaît que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-629 – Sel à déglacer saison 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

### Déneigement et déglacage des chemins municipaux

20-117

Considérant que les contrats de déneigement des voies de circulation se terminent au printemps 2020 et que la Municipalité a mandaté son Service des travaux publics afin d'analyser les coûts relatifs aux coûts d'opération de déneigement internes en comparaison avec les coûts d'opération du privé;

Considérant que le territoire municipal est divisé en neuf (9) secteurs en ce qui a trait au déneigement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la Municipalité effectue le déneigement dans les secteurs un (1) East-Aldfield – Lac-Sinclair et deux (2) Duclos - Lac-des-Loups;

Considérant que les contrats de déneigement en vigueur prennent fin ce printemps et visaient les secteurs et les lieux suivants: trois (3) Sainte-Cécile-de-Masham, quatre (4) Rupert-Lascelles, cinq (5) Wakefield, six (6) Edelweiss-Farrelton, sept (7) déneigements des stationnements des écoles, du débarcadère, des trottoirs entre les écoles, des pistes cyclables (Sainte-Cécile-de-Masham et Wakefield), huit (8) déneigements des trottoirs au Lac-des-Loups et (9) stationnements et sentiers des établissements scolaires ;

Considérant que suite à l'analyse des coûts relatifs au déneigement des trois (3) dernières saisons, soit 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, il s'avère que les coûts de déneigement sont plus avantageux lorsqu'ils sont effectués par un ou des entrepreneur(s) externe(s);

Considérant que le Service des travaux publics a analysé la situation de l'offre et de la demande des soumissions en matière déneigement ;

Considérant que le Service des travaux publics possède une flotte de véhicules de déneigement vieillissante, qui demande des coûts de réparations très élevés;

Considérant que le Service des travaux publics a déposé, lors du comité général du 27 avril dernier, une analyse complète avec des recommandations concernant les opportunités à venir et les coûts d'opération;

Considérant que le Service des travaux publics recommande que la Municipalité, ajoute à son prochain contrat de déneigement, les secteurs (1) East-Aldfield – Lac Sinclair et deux (2) Duclos - Lac-des-Loups ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins  
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal mandate le Service des travaux publics à préparer un appel d'offres pour assurer le déneigement et le déglacage de l'ensemble du réseau routier sous responsabilité municipale en ajoutant notamment les secteurs (1) East-Aldfield et deux (2) Lac-des-Loups.

Adoptée à l'unanimité

### 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 44 et se termine à 20 h 01.

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Aucun sujet

### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### Vente de débarras – Projet pilote – Report

20-118

Considérant que lors de la séance du conseil du 2 mars 2020, le conseil a adopté la résolution 20-61 Vente de débarras – Projet pilote -décrétant à titre de projet pilote les 16, 17 et 18 mai 2020 « journée de vente de débarras », sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de La Pêche;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant l'évolution de la Covid-19 au Québec et la nécessité de respecter notamment la mesure de distanciation physique de 2 mètres pour une période indéterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil  
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal reporte le projet pilote, journée vente de débarras prévue les 16, 17 et 18 mai 2020 sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de La Pêche à une date ultérieure inconnue.

Adoptée à l'unanimité

### **Grenier des Collines – demande d'aide alimentaire d'urgence**

20-119

Considérant que le Grenier des Collines a fait une demande d'aide alimentaire d'urgence pour faire face à la demande accrue engendrée par la situation exceptionnelle liée à la COVID-19;

Considérant que la mission de l'organisme vise à assurer la sécurité alimentaire des citoyens de la MRC des Collines;

Considérant que depuis le début de la pandémie COVID-19, le Grenier des Collines a enregistré une hausse importante des demandes d'aide alimentaire et que la capacité à fournir des denrées pour les personnes qui se retrouvent sans emploi ou à revenus diminués en raison des mesures de distanciation sociale et de confinement diminue rapidement ;

Considérant que le Grenier des Collines a fait des demandes auprès d'autres bailleurs de fonds incluant le PSOC (Programme de soutien aux organismes communautaires) ;

Considérant que les ressources financières supplémentaires contribueraient à l'approvisionnement de denrées pour répondre à la demande accrue ;

Considérant que le service des loisirs dispose d'une marge de manœuvre financière à l'intérieur de son budget régulier pour financer cette demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR Carolane Larocque  
APPUYÉ DE Claude Giroux

ET résolu que ce conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 3 250 \$ au Grenier des Collines pour lui permettre de desservir un plus grand nombre de clients par la situation exceptionnelle liée à la COVID-19;

Autorise que cette contribution financière soit versée immédiatement et en un seul versement ;

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Adoptée à l'unanimité





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

### DIRECTION GÉNÉRALE

20-120

#### **Appel d'offres 2020-SOU-320-009 Services professionnels d'ingénierie, Étude géotechnique et préparation de plans et devis pour divers chemins**

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) en mars 2020, pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude géotechnique et la préparation de plans et devis pour divers chemins ;

Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- ENGLOBE Corp. ;
- CIMA+ ;
- Équipe Laurence ;

Considérant qu'une analyse des soumissions a été effectuée par le comité de sélection, selon les critères d'évaluation et de pondération pour les services professionnels ;

Considérant que les soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, et qu'en conséquence, les enveloppes contenant les offres de prix ont été ouvertes ;

Considérant que les prix totaux reçus et les pointages donnés sont les suivants, selon la formule préétablie au Code municipal du Québec, c. 27.1, a. 936.0.1.1. ;

| Nom               | Prix                      | Pointage intérimaire |
|-------------------|---------------------------|----------------------|
| • ENGLOBE CORP.   | 144 099,19 \$, plus taxes | 8,4                  |
| • ÉQUIPE LAURENCE | 258 500,00 \$, plus taxes | 5,15                 |
| • CIMA+           | 313 125,00 \$, plus taxes | 4,22                 |

Considérant que la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final est la compagnie ENGLOBE Corp.;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais  
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie pour une étude géotechnique et la préparation de plans et devis pour divers chemins, à la compagnie ENGLOBE Corp pour une somme 144 099,19 \$, plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2020-SOU-320-009;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission pour les chemins (55) McLinton au montant de 17 000 \$ plus taxes et pour le (640) de la Rivière au montant de 43 705,79 \$ plus taxes, à même le règlement d'emprunt 20-804, pour un maximum de 38 845,38 \$ et qu'un montant représentant 70 % du montant du chemin de la Rivière sera réclamé à la sécurité civile en lien avec le sinistre du printemps 2019;

Que les fonds seront pris à même le poste 02-320-00-622, Urgences 2017 – pour les chemins Écho Dale, Mill, (338) de la Rivière et des Érables, pour une somme de 83 393,40 \$ plus taxes dont 75 % sera réclamé à la Sécurité civile en lien avec les inondations de l'automne 2017;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

### Appel d'offres 2020-SOU-320-015 - Achats de ponceaux pour l'année 2020

**20-121**

Considérant qu'un appel d'offres a été publié en avril 2020 pour l'achat de ponceaux pour les travaux routiers de l'année 2020 ;

Considérant que la Municipalité a reçu, à la suite de l'appel d'offres publié, les soumissions suivantes :

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| • EMCO Corporation                   | 37 258,90 \$ plus taxes  |
| • St-Germain égouts et aqueducs inc. | 44 630,50 \$ plus taxes  |
| • Réal Huot inc.                     | 48 147,28 \$ plus taxes  |
| • Rona Val-des-Monts                 | 49 896,55 \$ plus taxes  |
| • Centre du ponceau Courval inc.     | 52 044,00 \$, plus taxes |

Considérant qu'à la suite d'une analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie EMCO Corporation pour une somme de 37 258,90 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais  
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat d'achat de ponceaux pour l'année 2020 à la compagnie EMCO Corporation pour une somme de 37 258,90 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2020-SOU-320-015 ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires, à la mise en œuvre de la présente résolution ;

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721, Achat de biens – infrastructures, Travaux routiers internes.

Adoptée à l'unanimité

### Désignation du règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 comme prioritaire

**20-122**

Considérant qu'une municipalité peut modifier, par règlement, un règlement régissant le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1) ;

Considérant que le 22 mars dernier, la ministre de la Santé émettait l'arrêté ministériel 2020-008 qui ordonnait aux municipalités de suspendre toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire faisant partie d'un processus décisionnel quelconque ;

Considérant que si une municipalité juge un projet prioritaire et désire se prévaloir de la mesure d'exception prévue à l'arrêté 2020-008, elle doit d'abord obtenir un vote à la majorité des deux tiers des voix du conseil municipal et à cette condition, pourra remplacer la procédure de consultation référendaire par une consultation écrite annoncée dans un avis public au moins 15 jours avant son adoption ;

Considérant que la Municipalité juge l'adoption du règlement 20-810, règlement modifiant le règlement de zonage 03-429, comme étant un règlement prioritaire, représentant une opportunité économique importante pour la collectivité et bénéficiant d'un soutien populaire important.

Considérant que le Conseil se prévaut de la mesure d'exception.

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux  
APPUYÉ DE Pamela Ross



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|               | <p>ET résolu que le conseil désigne le règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, comme prioritaire, représentant une opportunité économique importante pour la collectivité et bénéficiant d'un soutien populaire important.</p> <p>Le maire demande un vote, tous les membres votent en faveur de l'adoption de la résolution.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>20-123</b> | <p><b><u>Avis de motion - Règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429</u></b><br/><b><u>Projet intégré résidentiel dans la zone Rb-604</u></b></p> <p>Claude Giroux donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'autoriser la classe d'usage 5.10.6 : <i>Projet résidentiel intégré</i> dans la zone Rb-604.</p> <p>Le projet de règlement 20-810 est déposé et présenté séance tenante.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>20-124</b> | <p><b><u>Adoption du premier projet de règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429</u></b><br/><b><u>Projet résidentiel intégré dans la zone Rb-604</u></b></p> <p>Considérant qu'une municipalité peut modifier, par règlement, un règlement régissant le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1) ;</p> <p>Considérant que ce conseil, conformément à l'<i>Arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020</i>, a désigné par une résolution votée à la majorité des deux tiers, le règlement de modification 20-810 comme prioritaire, représentant une opportunité économique importante pour la collectivité et bénéficiant d'un soutien populaire important ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux<br/>APPUYE DE Richard Gervais</p> <p>ET résolu que le conseil adopte le <b>premier projet</b> de règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'autoriser la classe d'usage 5.10.6 : <i>Projet résidentiel intégré</i> dans la zone Rb-604;</p> <p>Que ledit projet fasse l'objet d'un appel de commentaires écrits par courriel ou par courrier au cours de la période allant 13 au 28 mai 2020, à la suite de la publication d'un avis public à cet effet.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p> |
| <b>20-125</b> | <p><b><u>Nomination des membres pour siéger à commission agricole</u></b></p> <p>Considérant que par la résolution 19-401, adoptée par le conseil le 16 décembre 2019, créait une commission agricole;</p> <p>Considérant que les membres citoyens suivants sont intéressés à siéger à la commission agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mark Boyd, producteur bovin</li><li>• Victor Drury, producteur bovin</li><li>• Jessica Weatherhead, productrice maraîchère</li><li>• Clementine Mattesco, productrice variée (alpaca, verger, noix, éducation)</li><li>• Pierre Burgoyne, producteur sylvicole</li><li>• Myles Mahon, urbaniste</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross  
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal nomme les citoyens ci-dessus comme membres de la commission agricole.

Adoptée à l'unanimité

### **Avis de motion - règlement 20-811, concernant la mise sur pied d'un projet-pilote pour permettre la garde de poules pondeuses**

20-126

Claude Giroux donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement 20-811, concernant la mise sur pied d'un projet-pilote pour permettre la garde de poules pondeuses

Le projet de règlement 20-811 est déposé et présenté séance tenante.

### **Annulation de l'achat et l'entretien des paniers de fleurs**

20-127

Considérant que les mesures prises par le gouvernement pour limiter la contagion actuelle ont des impacts divers sur l'organisation du travail ainsi que sur l'activité économique et le revenu de nombreux citoyens, entreprises et organismes;

Considérant que les municipalités doivent revoir leur planification à court, moyen et long terme afin de composer avec ces impacts ;

Considérant que la municipalité a depuis le début de la pandémie augmenté son soutien aux organismes communautaires offrant des services alimentaires et pourrait être appelée à contribuer davantage au soutien de leur mission ;

Considérant que la municipalité a adapté l'organisation du travail de ses employés et modifié plusieurs des services qu'elle offre afin de respecter les directives et recommandations provinciales ;

Considérant que les mesures de distanciation sociale risquent d'avoir un impact sur les opérations des équipes des travaux publics de la Municipalité, ce qui nécessite la priorisation des opérations essentielles ;

Considérant qu'un bon de commande pour l'achat des paniers de fleurs avait déjà été transmis au fournisseur concerné, soit les Serres Bourgeons ;

Considérant que le fournisseur concerné a été remboursé des frais engagés à ce jour pour la réalisation de ce contrat et qu'il a accepté d'y mettre fin d'un commun accord ;

IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lamoureux  
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal assume les frais engagés à ce jour pour la réalisation du contrat d'achat de fleurs, annule d'un commun accord le contrat intervenu et ne reconduit pas la tâche de l'entretien des paniers de fleurs pour 2020 ;

Que le conseil évalue en fin d'année, sa position pour 2021.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

### LEVÉE DE LA SÉANCE

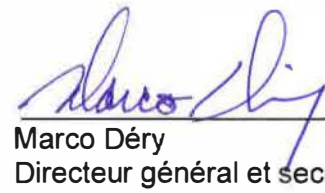
20-128

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais  
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que la séance de ce conseil municipal soit levée à 20 h 18.

Adoptée à l'unanimité

  
Guillaume Lamoureux  
Maire

  
Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier